

par le conseil de sa Femme et de ses Vassaux, s'en alla avec grand train vers Mangu, comme pour lui rendre hommage, mais en dessein toutefois de le mettre à mort et d'exterminer et détruire toute sa Cour.

« Comme il approchait de la Cour de Mangu, et qu'il n'en était plus qu'à une ou deux journées, il avint qu'un de ses Chariots se rompit par le chemin, et pendant que le Charron s'amusait à le refaire, un des serviteurs de Mangu arriva, qui lui aidant à raccommoder son chariot s'informa adroitement de lui du sujet du voyage de son Maître, et sut entretenir cet Homme si finement que l'autre lui révéla tout ce que son maître Sirémon avait proposé de faire à Mangu; sur quoi ce serviteur, sans faire semblant de rien, prit un bon Cheval, et se détournant du chemin, s'en alla en diligence droit à Mangu, auquel il fit rapport de tout ce qu'il avait entendu. Mangu aussitôt fit assembler les siens, puis environner la Cour de gens de guerre, afin que personne n'y peut entrer ou en sortir sans son sù et sa permission : il en envoya d'autres au devant de Sirémon, qui s'en saisirent, lors qu'il ne pensait pas que son dessein eût été découvert, et il fut amené devant Mangu avec tous les siens; et aussitôt que Mangu lui eût parlé de cette affaire, il confessa tout, et en même tems lui et son fils aîné Ken Cham furent mis à mort, avec trois cens de leurs Gentils-Hommes. On envoya quérir les Femmes, qui furent battues pour leur leur faire confesser le crime; ce qu'ayant fait, elles furent aussi condamnées à mort, et exécutées. Son dernier fils Chen, qui ne pouvait être coupable de cette conjuration, à cause de sa jeunesse, eut la vie sauve. On lui laissa le Palais de son Père, avec tous ses biens; et à notre retour nous passâmes par là, et nos Guides ne pouvaient, allant ou revenant, s'empêcher d'y passer, d'autant que la Maîtresse des Nations était là en deuil et tristesse, et n'y avait personne pour la consoler <sup>1</sup>. »

Le muletier KISCHK, qui avait découvert le complot, fut récompensé par une somme d'argent considérable et les privilèges d'un *Terkhan*, officier d'un rang supérieur.

1. BERGERON, col. 64.